

ARTICLES.	En vertu de quelle autorité.
CÉDULE B.	
ARTICLES SOUMIS A UN DROIT DE VINGT-CINQ POUR CENT AD VALOREM.	
Casse, moulue..... Cannelle "..... Gingembre..... Macis..... Muscades..... Poivre moulu..... Parfums, non spécifiés ailleurs..... Savons parfumés et de toilette..... Piment, moulu..... Cartes à jouer..... Médecines privées, ordinairement appelées médecines brevetées, ou toutes médecines ou préparations dont la recette ou les ingrédients sont tenus secrets, recommandés par des annonces, affiches ou étiquettes, pour le soulagement et la guérison des maladies.....	31 Vict., chap. 44. " " " " " " " " " " " " " " " " " "
ARTICLES SOUMIS A UN DROIT DE DIX POUR CENT AD VALOREM.	
Cuir à semelles et empeigne..... Animaux de toute espèce—sauf ceux importés pour l'amélioration de la race, lesquels seront admis en franchise, sous les règle- ments décrétés par le bureau de la trésorerie et approuvés par le gouverneur en conseil..... Fruits verts de toute espèce, foin, paille, son, graines de semence non classifiés comme céréales, végétaux, y compris les pommes de terre et autres légumes, plantes, arbres et arbrisseaux..... Café des Etats-Unis seulement..... Thé " ".....	" " 33 " " 9. " " 35 " " 12. " "
ARTICLES SOUMIS A UN DROIT DE CINQ POUR CENT AD VALOREM.	
Livres, publications périodiques et brochures, imprimés, n'étant point des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire, ni des livres de comptes en blanc ou d'exemples, ni des cahiers à écrire ou de dessin, ni des réimpressions de livres imprimés en Canada, ni des feuilles de musique imprimées..... Fer, savoir:—En barre, baguettes, cercles et feuilles..... Tôle du Canada et ferblanc..... En baguettes pour clous et chevilles, rond, carré et plat..... Tôle laminée et tôle à chaudière..... Caractères typographiques.....	31 " " 44. " " " " " " " "